

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à dix-neuf heures, s'est réuni, en séance publique, en mairie de Sibiril, le Conseil Municipal de SIBIRIL, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, PRISER Anne, L'AOT Christian, CORDIER Xavier, HALLIER Pascal, CREACH Philippe, DUMONT Stéphanie, LE REST Caroline, TANGUY Christian, QUEMENER Jean-Jacques, BILLANT Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : TONNELIER Milène (procuration à PRISER Anne), KAISER Florence (procuration à Néant).

LE PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (30 SEPTEMBRE 2022) EST ADOPTE A L'UNANIMITE

1 - FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N°3

M. Jacques EDERN, Maire, présente la proposition de décision modificative N°3 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

**ART /
PROG**

2315 / 108	Installations, matériel et outillage techniques	18000

TOTAL	18000
--------------	--------------

RECETTES

**ART /
PROG**

1641 / ONA	Emprunts	18000
TOTAL	18000	

Avis favorable de la commission FINANCE le 01/12/2022.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative N°3 du budget principal de la commune de Sibiril pour l'exercice 2022.

2 - FINANCES / TARIFS 2023

M. Jacques EDERN, Maire, présente la proposition de modifications des tarifs communaux pour l'exercice 2023.

Voir document en Annexe.

Avis favorable de la commission FINANCE le 01/12/2022.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les modifications des tarifs communaux pour l'exercice 2023 (à compter du 01/01/2023).

3 - FINANCES / PRODUIT DES CONCESSIONS CIMETIERES COMMUNE / CCAS

M. Jacques EDERN, Maire, expose qu'historiquement, le produit des concessions cimetières par émission de titres de recettes faisait l'objet d'une répartition et ventilation de la manière suivante :

- 1/3 pour le CCAS
- 2/3 pour la Commune de SIBIBIRL

La grande majorité des communes avec un budget CCAS, font le choix de mettre 100% du produit des concessions cimetières sur le budget de la commune (budget principal).

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve afin de simplifier les écritures comptables, d'affecter 100% du produit des concessions cimetières sur le budget de la commune (budget principal) à compter du 01/01/2023.

4 - FINANCES / GRILLES TARIFAIRES POUR L'ALSH ET L'ESPACE JEUNES POUR 2023

MME Anne PRISER, Adjointe au Maire, expose que l'ALSH de Sibiril est une structure qui accueille les enfants de 3 à 10 ans tous les mercredis et vacances scolaires. L'ALSH se situe à l'école Jules Verne de Sibiril. Il fonctionne de 7H30 à 18H30.

L'action de l'équipe d'animation est guidée par un projet pédagogique décrivant les conceptions éducatives et les objectifs pédagogiques que nous souhaitons atteindre. Les informations sont disponibles au bureau de l'accueil de loisirs.

Les activités proposées :

Le programme d'animation est disponible pour les familles. Celui-ci peut être modifié en fonction des attentes, des conditions climatiques ou des opportunités et projets mis en place.

Dans sa journée, l'enfant dispose de jeux libres et de temps animés.

2 groupes d'âges :

- Les 3-5 ans : les animateurs doivent être vigilants au rythme de chacun. Un temps de sieste est prévu pour les plus jeunes.
- Les 6-10 ans

Pour le confort des enfants :

- Prévoir doudou si votre enfant en ressent le besoin et s'il fait la sieste.
- Prévoir sac de rechanges (marquer tous les habits de votre enfant).
- Prévoir crème solaire (noté le nom de l'enfant) dans un sac, casquette (période estivale) ou chapeau.

L'espace jeunes (Les 10-14 ans) est ouvert pendant les vacances scolaires. Tous jeunes âgés de 10 ans et plus, qui résident sur la commune de Sibiril ou ses environs peuvent y fréquenter.

Il permet aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de s'informer et de participer à diverses animations.

Horaires et tarification

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS :

GRILLE EN 2022 (Depuis 2017)

2022	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7 *
	0 € - 400 €	401 € - 650 €	651 € - 850 €	851 € - 1050 €	1051 € - 1250 €	1251 € - 1600 €	1600 € et plus
Journée avec repas	7,00 €	7,00 €	10,00 €	12,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €
Journée sans repas	4,20 €	4,20 €	7,20 €	9,20 €	9,20 €	11,20 €	13,20 €
Matin ou après-midi	4,00 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	6,00 €	8,00 €
Matin avec repas ou Après-midi avec repas	6,80 €	6,80 €	7,30 €	7,80 €	7,80 €	8,80 €	11,00 €

PROPOSITION DE GRILLE POUR 2023

2023	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5 *
	0 € - 700 €	701 € - 945 €	946 € - 1190 €	1191 € - 1435 €	1436 € et plus
Journée avec repas	7,50 €	10,20 €	12,20 €	14,20 €	16,20 €
Journée sans repas	5,40 €	7,40 €	9,40 €	11,40 €	13,40 €
Matin ou après-midi	4,20 €	4,70 €	5,20 €	6,20 €	8,20 €
Matin avec repas ou Après-midi avec repas	7,00 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €	11,20 €

Modification de la grille :

2022 : 7 tranches

2023 : 5 tranches

Modification des QF pour chaque tranche à l'aide du Guide CAF :

Changement de prix plus ou moins important pour certain QF

(Exemple : un QF = à 1200 en 2022 paie 12€ / en 2023 paie 14,20€ la journée)

(Exemple : un QF = à 680 en 2022 paie 10€ / en 2023 paie 7,50€ la journée)

Augmentation de 0.20 cts

Augmentation + importante car la tranche 1 et 2 (0 à 400 et 400 à 650) passe à 1 seule tranche de 0 à 700)

- Plusieurs tarifs sont appliqués. Ils dépendent notamment de votre quotient familial.
- *Tarif par défaut si QF inconnu.
- Les temps d'accueil du matin et du soir et le goûter sont compris dans les tarifs.

NOUVEAUX en 2023 :

- Les familles extérieures à la commune sont facturées en fonction du Quotient Familiale (suppression du tarif le plus haut)
- Les inscriptions seront limitées à la capacité d'accueil et donc un ordre de priorité est établi ainsi :
 - Enfant de la commune
 - Enfant scolarisé sur la commune
 - Ordre d'inscription
 - Enfant hors commune
- Les inscriptions lors des vacances scolaires seront validées uniquement si les factures des vacances précédentes sont soldées. L'équipe d'animation peut vous refuser une inscription pour facture impayée.

TARIFS ESPACE JEUNES (10-14 ans) :

GRILLE EN 2022 :

2022	Tranche1	Tranche2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0€-650€	651€-1050€	1051€-1250€	1251€-1600€	1601€ et plus
Cotisation à l'année Payé en 3 fois	3 x 30€	3 x 33€	3 x 36€	3 x 40€	3 x 43€

PROPOSITION DE GRILLE POUR 2023

2023	Tranche1	Tranche2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5*
	0€-700€	701€-945€	946€-1190€	1191€-1435€	1436€ et plus
Cotisation à l'année Payé en 3 fois	3 x 30€ 32€	3 x 33€ 35€	3 x 36€ 38€	3 x 40€ 42€	3 x 43€ 45€

Maintien des 5 tranches avec modification des QF pour chaque tranche

Modification des QF pour chaque tranche à l'aide du Guide CAF :

Même tranche que pour l'ALSH

Changement de prix plus ou moins important pour certain QF

Exemple : QF : 1200 = en 2022 paie 36 € / en 2023 paie 42€

Exemple : QF : 680 = en 2022 paie 33€ / en 2023 paie 32€

Augmentation de 2€

- Proposition de cotiser pour chaque trimestre (Toussaint et Noël / Hiver et Printemps / Juillet et Août) au service jeunesse de Sibiril.
- Cette cotisation permettra à l'enfant de participer à l'ensemble des animations proposées durant 2 périodes de vacances.
- Plusieurs tarifs sont appliqués. Ils dépendent notamment du quotient familial.
- * Tarif par défaut si QF inconnu ou les extérieurs à la commune.
- Les inscriptions seront limitées à la capacité d'accueil et donc un ordre de priorité est établi ainsi :
 - Enfant de la commune
 - Enfant scolarisé sur la commune
 - Ordre d'inscription
 - Enfant hors commune
- Afin de garantir une bonne organisation des activités, une inscription vous sera toujours demandé avant chaque période de vacances pour réserver les sorties ou prévoir le matériel adéquat.

Avis favorable de la commission enfance jeunesse le 02/12/2022.

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les modifications des tarifs ALSH et ESPACE JEUNES ci-dessus à compter du 01/01/2023.

5 – INTERCOMMUNALITE / SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT – CLEDER SIBIRIL – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

M. Jacques EDERN, Maire, présente les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Cléder et Sibiril.

Ces rapports sont publics et consultables en mairie par toute personne en faisant la demande.

INFORMATIONS

► Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal (art L2122-22 du CGCT)

Néant

AFFICHÉ LE 12/12/2022

Jacques EDERN
Maire

